AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0734
FR0010451203-FS0250

8 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2021, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 298 914 actions REXEL[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 946 305 actions REXEL pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 304 425 106 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.